

ATARI CONCLUT UN ACCORD MAJEUR POUR LE REMBOURSEMENT DU SOLDE DU PRÊT ALDEN

Option de remboursement de 5 millions d'euros minimum sur l'exercice en cours Report au 1^{er} avril 2017 du solde, avec faculté de remboursement anticipé

PARIS – le 10 décembre 2014 – Le Conseil d'administration d'ATARI SA a examiné et approuvé les nouvelles modalités de remboursement du solde du contrat de prêt Alden (le « Credit Facility Agreement ») négociées dans le cadre d'un avenant avec le prêteur Alden Global Value Recovery Master Funds, LP. Le solde du Credit Facility Agreement est, au 30 septembre 2014, de 11 millions d'Euros en principal et de 1 million d'Euros en intérêts ; les sommes sont dues au 30 septembre 2015.

Conformément aux attentes du Management, l'avenant au Credit Facility Agreement améliore significativement la situation financière de la Société en prévoyant notamment des aménagements relatifs à son remboursement. Cet avenant stipule principalement :

- La possibilité de rembourser de manière anticipée 5 millions d'Euros plus les intérêts sur l'exercice fiscal en cours qui sera clos le 31 mars 2015 : le solde restant dû, soit 6 millions d'Euros, serait alors reporté au 1^{er} avril 2017, sous la condition de paiement le 1^{er} octobre 2015 d'une commission d'extension de 7% des sommes ainsi reportées ; si cette option n'est pas exercée, l'échéance reste fixée au 30 septembre 2015 ;
- Atari peut, à tout moment, rembourser l'intégralité du Credit Facility Agreement.

Frédéric Chesnais, Président - Directeur Général du Groupe ajoute : « Cette négociation est permise par les progrès que nous avons accomplis en moins de deux années. Notre priorité reste l'activité opérationnelle ; la relance de la production et le développement du catalogue sont les éléments les plus importants et, à ce titre, nous avançons dans la bonne voie. Au-delà de la stratégie de reconquête, cet accord avec Alden pourrait être très bénéfique à la Société, dotée d'une structure financière assainie et d'une plus grande marge de manœuvre pour se développer. ».

Atari entend examiner les moyens à sa disposition pour exercer l'option de remboursement de 5 millions d'Euros.

###

À propos d'Atari

Plus d'information sur : www.atari.com. L'action Atari (FR0010478248 – ATA) est éligible au PEA-PME et fait partie de l'indice CAC Mid & Small.

Atari, constitué d'Atari SA et de ses filiales, est un groupe global de divertissement interactif et de licences multiplateforme. Véritable innovateur du jeu vidéo fondé en 1972, Atari possède et/ou gère un portefeuille de plus de 200 jeux et franchises, dont des marques mondialement connues comme Asteroids®, Centipede®, Missile Command®, Pong® ou Test Drive®. De cet important portefeuille de propriétés intellectuelles Atari tire des jeux attractifs en ligne (via un navigateur web, sur Facebook et en téléchargement) pour les smartphones, les tablettes, les autres terminaux connectés. Atari développe et distribue également des loisirs interactifs pour les consoles de jeux de Microsoft, Nintendo et Sony. Atari met également à profit sa marque et ses franchises avec des accords de licence via d'autres média, des produits dérivés et l'édition.

Contacts

Atari - Philippe Mularski, Directeur financier Tel +33 1 83 64 61 57 - pm@atari-sa.com

Relations investisseurs Calyptus – Marie Calleux Tel + 33 1 53 65 68 68 - <u>atari@calyptus.net</u>